



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving Public Works and Government
Services Canada/Réception des soumissions
Travaux publics et Services gouvernementaux
Canada

1713 Bedford Row
Halifax, N.S./Halifax, (N.É.)
Halifax
Nova Scotia
B3J 1T3
Bid Fax: (902) 496-5016

**REQUEST FOR PROPOSAL
DEMANDE DE PROPOSITION**

**Proposal To: Public Works and Government
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right
of Canada, in accordance with the terms and conditions
set out herein, referred to herein or attached hereto, the
goods, services, and construction listed herein and on any
attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la
Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou
incluses par référence dans la présente et aux annexes
ci-jointes, les biens, services et construction énumérés
ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Title - Sujet Panneaux composites en aluminium.	
Solicitation No. - N° de l'invitation F6839-200001/A	Date 2020-06-09
Client Reference No. - N° de référence du client F6839-20-0001	
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$HAL-406-10998	
File No. - N° de dossier HAL-0-85023 (406)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2020-07-21	Time Zone Fuseau horaire Atlantic Daylight Saving Time ADT
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Matheson, Valerie	Buyer Id - Id de l'acheteur hal406
Telephone No. - N° de téléphone (902) 403-6236 ()	FAX No. - N° de FAX (902) 496-5016
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: CANADIAN COAST GUARD MCI ENGINEERING P.O. BOX 1000 50 DISCOVERY DRIVE LEVEL 5 DARTMOUTH NOVA SCOTIA B2Y3Z8 CANADA	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address

**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Atlantic Region Acquisitions/Région de l'Atlantique
Acquisitions
1713 Bedford Row
Halifax, N.S./Halifax, (N.É.)
Halifax
Nova Scot
B3J 1T3

Delivery Required - Livraison exigée See Herein	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	2
1.1 ÉNONCÉ DES BESOIN	2
1.2 COMPTE RENDU	2
1.3 SERVICE CONNEXION POSTEL.....	2
PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES	3
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	3
2.2 PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS	3
2.3 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – EN PÉRIODE DE SOUMISSION.....	4
2.4 LOIS APPLICABLES	4
PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS.....	5
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	5
PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	7
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION	7
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION	7
PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	8
5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION	8
5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	8
PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	9
6.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	9
6.2 ÉNONCÉ DES BESOIN	9
6.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	9
6.4 DURÉE DU CONTRAT	9
6.5 RESPONSABLES.....	10
6.6 PAIEMENT	11
6.7 INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION.....	12
6.8 ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	12
6.9 LOIS APPLICABLES	12
6.10 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS	12
6.11 CLAUSES DU <i>GUIDE DES CUA</i>	12
6.12 INSPECTION ET ACCEPTATION	13
ANNEXE «A»	14
ÉNONCÉ DES BESOIN.....	14
ANNEX B	17
BASE DE PAIEMENT	17
ANNEXE «C »	18
CRITÈRES TECHNIQUES OBLIGATOIRES.....	18
ANNEXE « D » DE LA PARTIE 3 DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS.....	20
INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE.....	20
ANNEXE « E ».....	21
DISPOSITIONS RELATIVES À L'INTÉGRITÉ – LES DOCUMENTS REQUIS	21

N° de l'invitation - Sollicitation No.
F6839-200001
N° de réf. du client - Client Ref. No.
F6839-20-0001

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
HAL-0-85023

Id de l'acheteur - Buyer ID
HAL406
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Énoncé des Besoin

La Garde côtière canadienne a besoin de panneaux composites d'aluminium conformément aux spécifications jointes à l'annexe A – Énoncé des besoins.

1.2 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.3 Service Connexion postal

Cette demande de soumissions permet aux soumissionnaires d'utiliser le service Connexion postal offert par la Société canadienne des postes pour la transmission électronique de leur soumission. Les soumissionnaires doivent consulter la partie 2, Instructions à l'intention des soumissionnaires, et la partie 3, Instructions pour la préparation des soumissions, de la demande de soumissions, pour obtenir de plus amples renseignements.

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document [2003](#) (2020-05-28) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document [2003](#), Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours
Insérer : 90 jours

2.1.1 Clauses du *Guide des CCUA*

La clause CCUA référence	L'article	Date
C9000T	Prx	2010-08-16
B1000T	Condition du matériel - soumission	2014-06-26

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date et à l'heure indiqués à la page 1 de la demande de soumissions. Les soumissionnaires doivent acheminer leur soumission à l'endroit suivant :

Bid Receiving - Public Works and Government Services Canada-
Réception des soumissions Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
1713 Bedford Row
Halifax, N.S./Halifax, (N.É.) - B3J 1T3

Soumission par télécopieur: (902) 496-5016

adresse de courrier pour le service connexion postal Service :

TPSGC.RARceptionSoumissionsNE-ARBidReceivingNS.PWGSC@tpsgc-pwgsc.gc.ca

REMARQUE :

Les soumissions et les offres ne seront pas acceptées si envoyé par courriel directement à ce courriel adresse. Le présent courriel vise à amorcer une conversation ayant le service connexion postal, tel que détaillé dans les instructions uniformisées.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
F6839-200001
N° de réf. du client - Client Ref. No.
F6839-20-0001

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
HAL-0-85023

Id de l'acheteur - Buyer ID
HAL406
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins **sept (7)** jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur la Nouvelle-Écosse, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

- Si le soumissionnaire choisit d'envoyer sa soumission par voie électronique, le Canada exige de sa part qu'il respecte l'article 08 des instructions uniformisées 2003. Le système Connexion postal a une limite de 1 Go par message individuel affiché et une limite de 20 Go par conversation.

La soumission doit être présentée en sections distinctes comme suit :

Section I : Soumission technique
Section II : Soumission financière
Section III : Attestations

- Si le soumissionnaire choisit de transmettre sa soumission sur papier, le Canada demande que la soumission soit présentée en sections distinctes, comme suit :

Section I : Soumission (1 copie papier)
Section II : Soumission financière (1 copie papier)
Section III : Attestations (1 copie papier)

En cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique sur le media et de la copie papier, le libellé de la copie papier l'emportera sur celui de la copie électronique.

- Si le soumissionnaire fournit simultanément plusieurs copies de sa soumission à l'aide de méthodes de livraison acceptable, et en cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique transmise par le service Connexion postal et celui de la copie papier, le libellé de la copie électronique transmise par le service Connexion postal aura préséance sur le libellé des autres copies.

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-dessous pour préparer leur soumission en format papier

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a adopté une politique exigeant que les ministères et organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour tenir compte des facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement : la [Politique d'achats écologiques](https://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=32573) (<https://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=32573>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées;
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc plutôt qu'en couleur, recto verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ou reliure à anneaux.

Section I : Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II : Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement.

3.1.1 Paiement électronique de factures – soumission

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe « D » Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe « D » Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

3.1.2 Fluctuation du taux de change

[C3011T](#) (2013-11-06), Fluctuation du taux de change

3.1.3 Clauses du *Guide des CCUA*

Section III : Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

4.1.1 Évaluation technique

Le soumissionnaire doit présenter les spécifications et la documentation descriptive pour les articles énumérés à l'annexe A – Besoin.

La documentation peut comprendre une fabrication le nom, le numéro de pièce du produit et une description du catalogue, y compris toute spécification de l'information.

À remplir par le soumissionnaire à l'Annexe C – Critères techniques obligatoires.

4.1.2 Évaluation financière

Clause du *Guide des CCUA* [A0220T](#) (2014-06-26) Évaluation du prix-soumission

4.2 Méthode de sélection

Clause du *Guide des CCUA* [A0069T](#) (2007-05-25), Méthode de sélection;

Une soumission doit respecter toutes les exigences de la demande de soumissions pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour attribution d'un contrat.

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les soumissionnaires doivent présenter avec leur soumission, **s'il y a lieu**, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web [Intégrité – Formulaire de déclaration](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html>), afin que leur soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

Des échantillons de produits

Le plus bas soumissionnaire conforme doit fournir des échantillons du produit pour en confirmer la qualité et la conformité de la couleur. L'attribution du contrat se fera après confirmation de la conformité de l'échantillon au devis.

5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour

l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site [Web d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail \(https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4\)](https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4).

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

6.1 Exigences relatives à la sécurité

6.1.1 Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.2 Énoncé des Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits à l'annexe A, Besoin.

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

2010A (2020-05-28), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

6.4 Durée du contrat

6.4.1 Date de livraison

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard **trois (3) mois après l'attribution du contrat.**

6.4.2 Points de livraison

Prestation de l'exigence sera faite aux endroits suivants :

Hangar Swiss Air de la GCC (Hangar J)
101, avenue Magnificent
Shearwater (Nouvelle-Écosse) B0J 3A0
et
GCC Parry Sound
28, rue Waubeek
Parry Sound (Ontario) P2A 1B9

N° de l'invitation - Sollicitation No.
F6839-200001
N° de réf. du client - Client Ref. No.
F6839-20-0001

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
HAL-0-85023

Id de l'acheteur - Buyer ID
HAL406
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

6.5 Responsables

6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Valerie Matheson, agent d'approvisionnement
En Nouvelle-Écosse, la Direction générale des approvisionnements
Services publics et Approvisionnement Canada
1713 Bedford Row
Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 1T3

Téléphone : 902-403-6236
Télécopieur : 902-496-5016
Courriel : Valerie.matheson@pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

6.5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour le contrat est : **(REPLI AU MOMENT DE L'ATTRIBUTION DU CONTRAT)**

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

6.5.3 Représentant de l'entrepreneur **(À REMPLIR PAR LE SOUMISSIONNAIRE)**

Nom : _____
Titre : _____
Organisation : _____
Adresse : _____
Téléphone : _____
Télécopieur : _____
Courriel : _____

N° de l'invitation - Sollicitation No.
F6839-200001
N° de réf. du client - Client Ref. No.
F6839-20-0001

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
HAL-0-85023

Id de l'acheteur - Buyer ID
HAL406
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

6.6 Paiement

6.6.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un(des) prix unitaire(s) ferme(s) précisé(s) dans l'annexe A, selon un montant total de _____ \$ (*insérer le montant au moment de l'attribution du contrat*). Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.6.2 Limite de prix

Clause du *Guide des CCUA* [C6000C](#) (2017-08-17), Limite de prix

6.6.3 Paiement unique

Clause du *Guide des CCUA* H1000C (2008-05-12) Paiement unique

6.6.4 Clauses du *Guide des CCUA*

Clause du *Guide des CCUA* A9117C (2007-11-30) T1204 - demande directe du ministère client

6.6.5 Paiement électronique de factures – contrat

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- a. Carte d'achat Visa ;
- b. Carte d'achat MasterCard ;
- c. Dépôt direct (national et international) ;
- d. Échange de données informatisées (EDI) ;

6.7 Instructions relatives à la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
2. Les factures doivent être distribuées comme suit :
 - a. L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.
 - b. Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé

6.8 Attestations et renseignements supplémentaires

6.8.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

6.9 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur la Nouvelle-Écosse, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

1. les articles de la convention;
2. les conditions générales 2010A (2020-05-28), Conditions générales - biens (complexité moyenne);
3. Annexe A, Énoncé des Besoin;
4. Annexe B, base de paiement;
5. L'annexe C, critères techniques obligatoires;
6. Annexe D, instruments de paiement électronique;
7. Annexe E, les dispositions relatives à l'intégrité;
8. la soumission de l'entrepreneur en date du _____.

6.11 Clauses du *Guide des CCUA*

B7500C	Marchandises excédentaires	(2006-06-16)
G1005C	Assurance - aucune exigence particulière	(2016-01-28)
A9068C	Règlements concernant les emplacements du gouvernement	(2010-01-11)

N° de l'invitation - Sollicitation No.

F6839-200001

N° de réf. du client - Client Ref. No.

F6839-20-0001

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier

HAL-0-85023

Id de l'acheteur - Buyer ID

HAL406

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

6.12 Inspection et acceptation

Le chargé de projet sera le responsable des inspections. Tous les rapports, biens livrables, documents, biens et services fournis en vertu du contrat seront assujettis à l'inspection du responsable des inspections ou de son représentant. Si des rapports, documents, biens ou services ne sont pas conformes aux exigences de l'énoncé des travaux et ne sont pas satisfaisants selon le responsable des inspections, ce dernier aura le droit de les rejeter ou d'en demander la correction, aux frais de l'entrepreneur uniquement, avant de recommander le paiement.

ANNEXE « A »

ÉNONCÉ DES BESOIN

Fourniture de panneaux composites d'aluminium

Description des travaux

Les travaux dans le cadre du présent projet consistent à fournir et à livrer les panneaux composites d'aluminium requis aux emplacements suivants :

Hangar Swiss Air de la GCC (Hangar J)
101, avenue Magnificent
Shearwater (Nouvelle-Écosse)
B0J 3A0

et

GCC Parry Sound
28, rue Waubeek
Parry Sound (Ontario)
P2A 1B9

1. Contexte

- 1.1. La Garde côtière canadienne (GCC) est un organisme de service spécial de Pêches et Océans Canada (MPO). La *Loi sur les océans* et la *Loi sur la marine marchande du Canada* constituent le principal fondement législatif des programmes de la Garde côtière, notamment le Programme des aides à la navigation dans les eaux canadiennes. Les panneaux composites d'aluminium sont souvent utilisés comme matériaux pour les marques de jour (signaux) pour les aides à la navigation de la GCC dans les eaux canadiennes.

2. Généralités

- 2.1. Le plus bas soumissionnaire conforme doit fournir des échantillons du produit pour en confirmer la qualité et la conformité de la couleur. L'attribution du contrat se fera après confirmation de la conformité de l'échantillon au devis.
- 2.2. Les panneaux composites d'aluminium doivent être livrés trois (3) mois après l'attribution du contrat.
- 2.3. Le fournisseur assume l'entière responsabilité des produits requis pendant le transport.

3. Quantité du produit

- 3.1. Le fournisseur doit fournir les panneaux composites d'aluminium selon la quantité, la couleur, les dimensions et l'épaisseur précisées dans les spécifications du produit.

2.1.1 Selon le tableau ci-dessous pour Shearwater (Nouvelle-Écosse)

Couleur	Quantité	Dimensions (mm)	Épaisseur (mm)	Code RAL
Blanc signalisation	400	1 220 x 3 048	6	9016
Blanc signalisation	300	1 220 x 2 438	6	9016
Rouge signalisation	100	1 220 x 2 438	6	3020
Rouge signalisation	100	1 220 x 2 438	3	3020
Noir signalisation	100	1 220 x 2 438	3	9017
Vert signalisation	100	1 220 x 2 438	6	6024

2.1.2 Selon le tableau ci-dessous pour Parry Sound (Ontario)

Couleur	Quantité	Dimensions (mm)	Épaisseur (mm)	Code RAL
Blanc signalisation	20	1 220 x 3 048	6	9016
Blanc signalisation	200	1 220 x 2 438	6	9016
Rouge signalisation	20	1 220 x 2 438	6	3020
Noir signalisation	20	1 220 x 2 438	3	9017

4. Spécifications du produit

- 4.1. Le panneau composite doit être un composite d'aluminium mince avec une couche de matériau thermoplastique, comme du polyéthylène, entre les couches d'aluminium.
- 4.2. Chaque couche d'aluminium doit avoir une épaisseur d'au moins 0,008 po.
- 4.3. Au moins un côté extérieur des panneaux composites doit être recouvert d'un revêtement de poly(fluorure de vinylidène) [PVDF] opaque de la couleur requise qui adhère de façon permanente aux panneaux.
- 4.4. L'épaisseur de ce revêtement doit être d'au moins 0,0008 po.
- 4.5. Le maître de l'ouvrage acceptera une différence de couleur ne dépassant pas une valeur delta E de 4 sur l'échelle CIELAB. Les couleurs requises sont répertoriées ci-dessous.

Couleur RAL	Code RAL
Blanc signalisation	9016
Rouge signalisation	3020
Vert signalisation	6024
Noir signalisation	9017

- 4.6. Les tolérances relatives à l'épaisseur et aux dimensions sont les suivantes :
- 3.6.1 Longueur : -0 + 0,394 po (+ 10 mm)
 - 3.6.2 Largeur : -0 + 0,197 po (+ 5 mm)
 - 3.6.3 Épaisseur : +/- 0,020 po (0,50 mm) pour les épaisseurs de 3 mm et 6 mm
- 4.7. Les panneaux composites d'aluminium doivent être exempts de courbe, de pli et de dommages aux bords.

5. Exigences minimales d'essai

- 5.1. Le produit doit respecter ou dépasser les critères suivants.

Essai	Quantité	Critères minimaux
Rétention de la couleur	ASTM D2244	Au plus 1 unité après 4 000 heures
Farinage	ASTM D414	Au plus 1 unité après 4 000 heures
Humidité	ASTM D2247	Aucun changement visible après 3 000 heures à 35 °C
Essai de brouillard salin	ASTM B117	Aucun changement visible après 3 000 heures à 35 °C

6. Logistique

- 6.1. Le matériel doit être emballé de manière à ce qu'il soit possible de le manutentionner à l'aide d'un élévateur à fourche aux emplacements de livraison précisés dans la description des travaux.
- 6.2. Le poids maximal de chaque palette ne doit pas dépasser 1 360 kg (3 000 lb).
- 6.3. L'emballage du chargement de la palette doit le protéger contre les dommages et permettre une charge optimale.

7. Inspection et assurance/contrôle de la qualité

- 7.1. Le représentant du ministère inspectera le matériel fourni à la livraison.
- 7.2. Le matériel égratigné, endommagé, gauchi ou qui n'est pas visuellement plane, ou dont le revêtement ou la peinture est insuffisante à certains endroits, ou qui ne respecte pas autrement les spécifications du produit pourrait être refusé par le représentant du ministère. Le cas échéant, le fournisseur doit fournir un remplacement sans frais additionnels.

ANNEX B

BASE DE PAIEMENT

Le tableau 1		La livraison à la GCC hangar Swiss Air, 101, avenue magnifique, Shearwater (Nouvelle-Écosse) B0J 3A0				
Article	Couleur	Dimensions (mm)	Épaisseur (mm)	Quantité (a)	Le prix unitaire (b)	Prix calculé C = (a X b)
1	Blanc signalisation - CODE RAL 9016	1220 X 3048	6	400	\$	\$
2	Blanc signalisation - CODE RAL 9016	1220 X 2438	6	300	\$	\$
3	Rouge signalization - CODE RAL 3020	1220 X 2438	6	100	\$	\$
4	Rouge signalization - CODE RAL 3020	1220 X 2438	3	100	\$	\$
5	Noir signalization - CODE RAL 9017	1220 X 2438	3	100	\$	\$
6	Vert signalization - CODE RAL 6024	1220 X 2438	6	100	\$	\$
TABLEAU 1 - PRIX TOTAL = C1+C2+C3+C4+C5+C6						\$

Le tableau 2		La livraison à la GCC Parry Sound, 28, rue Waubeek, Parry Sound, ON P2A 1B9				
Article	Couleur	Dimensions (mm)	Épaisseur (mm)	Quantité (a)	Le prix unitaire (b)	Prix calculé C = (a X b)
1	Blanc signalisation - CODE RAL 9016	1220 X 3048	6	20	\$	\$
2	Blanc signalisation - CODE RAL 9016	1220 X 2438	6	200	\$	\$
3	Rouge signalization - CODE RAL 3020	1220 X 2438	6	20	\$	\$
4	Noir signalization - CODE RAL 9017	1220 X 2438	3	20	\$	\$
TABLEAU 2 - PRIX TOTAL = C1+C2+C3+C4						\$

TABLE 1 – TOTAL PRICE \$ _____ +

TABLE 2 – TOTAL PRICE \$ _____ =

TOTAL EVALUATED PRICE \$ _____

N° de l'invitation - Sollicitation No.
F6839-200001
N° de réf. du client - Client Ref. No.
F6839-20-0001

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
HAL-0-85023

Id de l'acheteur - Buyer ID
HAL406
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE «C »

CRITÈRES TECHNIQUES OBLIGATOIRES

CE FORMULAIRE DOIT ÊTRE REMPLI ET PRÉSENTÉ AVEC VOTRE SOUMISSION.

Instructions :

Il est obligatoire pour chaque soumissionnaire de fournir les techniques et la documentation descriptive du produit qu'il offre (p. ex. le dessin, la brochure, Fiche de renseignements spécifiques, etc.). La documentation doit être en français ou en anglais.

Les soumissionnaires **DOIVENT** formuler des commentaires / renvoi le numéro de la page et mettre en évidence la spécification / critères dans les fiches de données techniques ou brochure de démontrer et de l'appui de la conformité pour chacun des critères techniques obligatoires énoncés ci-dessous.

Il sera avantageux pour fournir le plus de détails possible pour appuyer vos demandes de conformité pour chacun des critères obligatoires énumérés ci-dessous.

REMARQUE: L'État n'a aucune obligation de demander des précisions sur les ou plusieurs offres ou la documentation technique à l'appui fournie.

L'incapacité à satisfaire à l'un des critères techniques obligatoires ci-dessous rendra la proposition non conforme et ne sera pas prise en considération.

Spécifications techniques obligatoires		Indiquer la page # et commentaires où dans vos documents descriptifs ou la documentation technique les spécifications techniques obligatoires peut être trouvée	
1.	Le panneau composite doit être un composite d'aluminium mince avec une couche de matériau thermoplastique, comme du polyéthylène, entre les couches d'aluminium.	La Page _____/Comment:	
2	Chaque couche d'aluminium doit avoir une épaisseur d'au moins 0,008 po.	La Page _____/Comment:	
3	Au moins un côté extérieur des panneaux composites doit être recouvert d'un revêtement de Polyvinylidène fluorure [PVDF] opaque de la couleur requise qui adhère de façon permanente aux panneaux.	La Page _____/Comment:	
4	L'épaisseur de ce revêtement doit être d'au moins 0,0008 po.	La Page _____/Comment:	
5	Veillez confirmer les couleurs suivantes, la taille et épaisseur sont disponibles :		
	Couleurs	Taille (mm)	Épaisseur (mm)
			OUI / NON
	Blanc signalisation Code RAL 9016	1220 X 3048	6
	Blanc signalisation Code RAL 9016	1220 X 2438	6
	Rouge signalization Code RAL 3020	1220 X 2438	6
	Rouge signalization Code RAL 3020	1220 X 2438	3
	Noir signalization Code RAL 9017	1220 X 2438	3
	Vert signalization Code RAL 6024	1220 X 2438	6

N° de l'invitation - Solicitation No.

F6839-200001

N° de réf. du client - Client Ref. No.

F6839-20-0001

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier

HAL-0-85023

Id de l'acheteur - Buyer ID

HAL406

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE « D » de la PARTIE 3 de la DEMANDE DE SOUMISSIONS

INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

Tel qu'indiqué à la clause 3.1.1 de la Partie 3, le soumissionnaire doit compléter l'information ci-dessous afin d'identifier quels instruments de paiement électronique sont acceptés pour le paiement de factures.

Le soumissionnaire accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- Carte d'achat VISA ;
- Carte d'achat MasterCard ;
- Dépôt direct (national et international) ;
- Échange de données informatisées (EDI) ;

N° de l'invitation - Sollicitation No.
F6839-200001
N° de réf. du client - Client Ref. No.
F6839-20-0001

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
HAL-0-85023

Id de l'acheteur - Buyer ID
HAL406
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE « E »

DISPOSITIONS RELATIVES À L'INTÉGRITÉ – LES DOCUMENTS REQUIS

La dénomination sociale du fournisseur : _____

Adresse du fournisseur : _____

Fournisseur NEA: _____

Numéro de la demande : F6839-200001 – Panneaux composites en aluminium

Liste des administrateurs :

Veillez fournir une liste des noms de toutes les personnes actuellement sur le conseil d'administration de l'entreprise susmentionnée :

Nom	Poste

N° de l'invitation - Solicitation No.
F6839-200001
N° de réf. du client - Client Ref. No.
F6839-20-0001

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
HAL-0-85023

Id de l'acheteur - Buyer ID
HAL406
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS
